

“ Une aide apportée par la Ville d'Haubourdin
POUR LE PASSAGE DU STAGE DE BASE ”



VOTRE PASSEPORT BAFA

EN 3 ÉTAPES

1

RETIRER LE DOSSIER au Point Information Jeunesse de la Ville d'Haubourdin (*Hôtel de Ville - 11, rue Sadi Carnot*)

2

REEMPLIR ET SIGNER LE PASSEPORT en n'oubliant pas de renseigner chaque partie et notamment :

- L'autorisation parentale
- L'attestation référent PIJ
- L'attestation de participation à la journée d'observation

EN JOIGNANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Un justificatif de situation (fiche de paie, justificatif Pôle Emploi ou feuille de non-imposition des parents).
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur et une copie du livret de famille complet.
- Une attestation ou un justificatif de la CAF faisant apparaître le quotient familial (QF).
- Facture acquittée de l'organisme de formation.
- RIB.
- Attestation de passage de la formation générale.



3

DÉPOSER LE DOSSIER COMPLET au Point Information Jeunesse (PIJ)

La partie ci-dessous est réservée à l'administration

Dossier n°: Date d'arrivée :

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Nom de l'organisme de formation :

Coût d'inscription :

Date de la commission d'attribution :

Décision :

Montant accordé pour la bourse :

Commentaires :



MA SITUATION



Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Mail :

Tél :

Situation Sociale :

CONDITION DE LOGEMENT

Autonome Chez les parents /famille Foyer

Autres :

RESSOURCES FINANCIÈRES

Familiales Personnelles

Autres :

SITUATION SCOLAIRE

Lycéen Étudiant N'est plus scolarisé

Niveau d'études :

SITUATION PROFESSIONNELLE (hors scolarité)

Salarié depuis : Quel type d'emploi :

Demandeur emploi

Apprentissage

Formation



MOTIF DE LA DEMANDE

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le Bafa :

.....
.....
.....
.....
.....



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 Conditions d'admission

- Être Haubourdinois
- Être âgé de 17 ans

ARTICLE 2 Dossier et pièces justificatives

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse et à remettre complété au même service. Il comporte les attestations et pièces justificatives nécessaires à son instruction :

- Un justificatif de situation (fiche de paie, justificatif Pôle Emploi ou feuille de non-imposition des parents).
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur et une copie du livret de famille complet.
- Une attestation ou un justificatif de la CAF faisant apparaître le quotient familial (QF).
- Facture acquittée de l'organisme de formation.
- RIB.
- Attestation de passage de la formation générale.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

ARTICLE 3 Engagement

Le demandeur doit avoir effectué une journée d'observation dans un accueil de loisirs du Centre Social Le Parc. Il doit effectuer une action collective, en lien avec l'Espace Jeunes, à mettre en place avant le stage pratique et à déterminer avec l'équipe d'animation. Le stage pratique doit avoir lieu dans une structure de la commune (Centre Social Le Parc ou accueils collectifs de mineurs de la Ville), l'attestation de votre passage en formation vous sera également demandée.

ARTICLE 4 Responsabilité

La municipalité d'Haubourdin est organisatrice de l'opération, mais en aucun cas du projet du jeune. Elle ne pourra donc être tenue responsable en cas de difficultés, accidents rencontrés par le demandeur au cours de la réalisation de son projet. L'entière responsabilité repose sur les parents seuls juges de la

capacité de leur enfant à réaliser le projet.

Les parents des jeunes mineurs devront obligatoirement signer le dossier et dégager ainsi la municipalité d'Haubourdin de toute responsabilité. Néanmoins, en cas de problème ou de difficulté, le jeune pourra contacter le Point Information Jeunesse.

ARTICLE 5 Attribution des bourses

La commission d'attribution se réunit deux fois par an. Elle est composée des membres de la commission jeunesse. Le secrétariat de séance est assuré par le service Éducation Jeunesse.

Les candidats se voient notifier la décision par la commission d'attribution.

ARTICLE 6 Montant du passeport

La prise en charge par le passeport BAFA se limite à une participation au financement du stage de base BAFA.

Le passeport BAFA prévoit l'attribution d'une bourse en fonction des critères suivants :

quotient familial < 700 € : financement à 50 % plafonné à 300 €

quotient familial >= 701€ : financement à 20 % plafonné à 125 €

ARTICLE 7 Modalités

Les bourses seront attribuées dans la limite des crédits disponibles selon l'avis du jury.

Elles sont versées sur présentation de la facture acquittée fournie par l'organisme de formation.

Le courrier de notification de la décision précisera les modalités de versement de la bourse.

ARTICLE 8 Respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, la commission d'attribution pourra prononcer le retrait de la bourse octroyée et demander son remboursement si elle a été versée.

Je soussigné :

m'engage à respecter ce règlement.

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :



ATTESTATIONS À REMPLIR

ATTESTATION PARENTALE

M, Mme :

tél :

autorisons notre enfant :

à solliciter le passeport BAFA et à ce titre à :

- Participer à la journée d'observation au Centre social Le Parc
- Effectuer une animation collective à l'Espace Jeunes dans les 6 mois suivant l'obtention de la bourse
- Effectuer son stage pratique dans une structure d'Accueil de loisirs de la commune

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de l'opération et nous dégageons la municipalité d'Haubourdin de toutes responsabilités relatives à la réalisation du projet.

Date / /

Signature(s) :

ATTESTATION PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'OBSERVATION

Je soussigné(e) M, Mme :

en qualité de :

certifie avoir accueilli le candidat

Nom :

Prénom :

Pour une journée d'observation du métier d'animateur.

Commentaire :

.....
.....

Cachet de l'organisme :

Signature :

ATTESTATION DU RÉFÉRENT P.I.J.

Je soussigné(e) M, Mme :

en qualité de :

certifie avoir accueilli le candidat

Nom :

Prénom :

Pour un échange autour de son projet.

Commentaire :

.....
.....
.....

Réalisation de l'action collective avec l'Espace Jeunes

Commentaire :

.....
.....
.....

Attestation de passage en formation générale

Cachet de l'organisme :

Signature :



DIRECTION JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET CULTURE
VILLE D'HAUBOURDIN

Hôtel de Ville - 11 rue Sadi Carnot - tél. 03 20 18 21 64
pjj@haubourdin.fr